

DECRET N° 92-24 du 6 Février 1992

chargeant Monsieur Rigobert LADIKPO,
Ministre de l'Industrie et des
Petites et Moyennes Entreprises de
l'intérim de Monsieur Aurélien
HOUESSOU, Ministre de l'Energie, des
Mines et de l'Hydraulique pour compter
du 28 Janvier 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 28 Janvier 1992, Monsieur Rigobert LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Aurélien HOUESSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Février 1992

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général à la Présidence de
la République,


Désiré VIEYRA

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SCG 4 MIPME-MEMH 6 AUTRES
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 DAN-BN-FASJEP-ENA-UNB 5 DPE-DLC-INSAB-
IGE-DCCT-ONAC-GCONB-CSM 8 JORB 1.